

COMPTES ANNUELS

SANOFI CHIMIE

Société anonyme

82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by the letters 'an', all written in a cursive style.

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Immobilisations incorporelles	3	2	1
Immobilisations corporelles	4	531	516
Immobilisations financières	5	7	6
Actif immobilisé		540	523
Stocks et en-cours	6	507	440
Avances et acomptes versés sur commandes			1
Clients et comptes rattachés	11	323	268
Autres actifs circulants	11	61	80
Placements et dépôts à court terme			
Disponibilités			
Actif circulant		891	789
Comptes de régularisation actif		24	14
Écart de conversion actif		5	
Total de l'actif		1 460	1 326

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Capital social		54	54
Primes		284	284
Réserves et report à nouveau		130	(21)
Résultat		12	151
Subventions d'investissements		3	3
Provisions réglementées		92	93
Capitaux propres	7	575	564
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	8	248	214
Emprunts et dettes financières divers	10	268	192
Fournisseurs et comptes rattachés	11	248	216
Autres passifs circulants	11	116	140
Banques créditrices	11		
Dettes		632	548
Comptes de régularisation passif			
Écart de conversion passif		5	
Total du passif		1 460	1 326

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits d'exploitation		1 565	1 775
Chiffre d'affaires net		1 336	1 490
Autres produits		229	285
Charges d'exploitation		(1 512)	(1 676)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		(815)	(762)
Variation de stock		54	(26)
Autres achats et charges externes		(246)	(310)
Impôts, taxes et versements assimilés		(17)	(23)
Salaires et charges sociales		(206)	(281)
Dotations d'exploitation		(282)	(269)
Autres charges		0	(5)
Résultat d'exploitation		53	99
Opérations en commun			
Résultat financier	14	(1)	(1)
Résultat courant avant impôts		52	98
Résultat exceptionnel	15	(44)	83
Impôts sur les bénéfices	16	12	(10)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(8)	(20)
Résultat net		12	151

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

L'exercice a été marqué par les événements suivants :

- Une forte tension sur l'ensemble des achats de matières premières qui impactent les achats défavorablement de 50 millions
- Une forte tension sur le marché des héparines depuis 2019 :
 - +8 millions d'euros d'écart à l'achat favorables sur la période pour un montant total de 541 millions d'euros d'achats sur l'année.
 - -15 millions d'euros d'écart à l'achat lié au change défavorable sur le taux EUR/USD.
- Ces écarts d'achats de matières premières et de change défavorables ont été capitalisés à l'actif de Sanofi Chimie à hauteur de 50% (soit environ 6 mois de MOH) entraînant une réévaluation des stocks de +4 millions d'euros.

Sanofi Chimie a signé des contrats de ventes de principes actifs pharmaceutiques avec 4 filiales d'Euroapi où elle s'engage à vendre en moyenne 110 millions d'euros par an jusqu'au 27 avril 2027. La hausse des coûts de revient et la baisse contractuelle des prix de ventes à compter de 2024 génèrent une perte sur ce contrat liée à des marges négatives sur la durée du contrat. A ce titre, une provision de 49 millions d'euros a été constituée dans les comptes de Sanofi Chimie.

Le 28 février 2022, un accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) a été signé entre Sanofi et les organisations syndicales dans le but de planifier et adapter les besoins opérationnels en emplois et en compétences à la stratégie "Play to Win" et aux mutations de l'environnement pharmaceutique en France. Cet accord se découpe en deux dispositifs, les Congés de Fin de Carrière (CFC) et les Congés de Mobilité (CM). Une provision de 25 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes de Sanofi Chimie.

En juin 2022, à l'occasion de la présentation des orientations stratégiques, le Groupe Sanofi en France a annoncé son projet de procéder à la simplification de son organisation juridique pour gagner en agilité, en réactivité, pour diminuer la bureaucratie et renforcer sa culture commune.

Ce projet de simplification du nombre d'entités juridiques sera conduit entre 2023 et 2025 et vise à intégrer progressivement Sanofi Aventis Groupe, Sanofi Aventis France, Genzyme Polyclonals, Sanofi Chimie, Sanofi Pasteur (activités commerciales, industrielles et fonctions supports), Sanofi Pasteur Europe et Sanofi Pasteur Neuville, au sein de Sanofi Winthrop Industrie.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2022.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs aux flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 € sont comptablement amortis sur 1 an. Ceux dépassant ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, les valeurs d'utilité sont mises à jour sur la base des valeurs vénales. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Constructions industrielles	15 à 30 ans
Agencements des matériels et matériels et outillage industriels	5 à 20 ans
Matériels de transport	5 à 15 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles de qualités habituellement pratiqués dans l'industrie pharmaceutique.

f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

g) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1er janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Chimie par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres produits ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Chimie à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Chimie a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que les montants de ces sorties de ressources peuvent être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

j) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

Pour les provisions d'un montant significatif, il est tenu compte d'une actualisation. En 2022, le taux est de 2%.

k) Engagements de retraite

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2019 & 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2014, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS19R), à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
- le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;

tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2021 & 2022

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

l) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2022 est de 3,15 %.

m) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

n) Chiffre d'affaires

Les ventes de produits et marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

o) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Le produit de crédit d'impôt recherche est acquis progressivement au fur et à mesure de l'engagement des dépenses éligibles. Il s'impute sur l'impôt de l'exercice dû au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Fonds de Commerce						
Licences						
Logiciels	27	1		26	(25)	1
Marques						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisation incorporelles en cours		1		1		1
Total	27	2		27	(25)	2

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce				
Licences				
Logiciels	(26)			(25)
Marques				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisation incorporelles en cours				
Total	(26)			(25)

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes				Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice		
Terrains et aménagements	37	1		38	(17)	21
Constructions	331	8	(1)	338	(227)	111
Autres immobilisations corporelles	1 191	37	(14)	1 214	(937)	277
Immobilisations corporelles en cours	80	86	(44)	121		121
Avances et acomptes	1			1		1
Total	1 640	132	(58)	1 712	(1 181)	531

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2022 sont constituées comme suit :

- des constructions et agencements pour 55 millions d'euros ;
- des installations techniques, matériels et outillages pour 58 millions d'euros ;
- et des autres immobilisations corporelles pour 8 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	(16)	(1)		(17)
Constructions	(215)	(13)	1	(227)
Autres immobilisations corporelles	(892)	(58)	13	(937)
Immobilisations corporelles en cours	(1)		1	
Total	(1 124)	(72)	15	(1 181)

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions		
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières	5	1			6
Prêts	1				1
Total	6	1			7

Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 667 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 551 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	
	2022	2021
Matières premières, approv.	175	95
En cours de production de biens	5	12
Produits intermédiaires et finis	487	444
Marchandises		
Total	667	551

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 160 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 111 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Dépréciations	
	2022	2021
Matières premières, approv.	(30)	(22)
En cours de production de biens		
Produits intermédiaires et finis	(130)	(89)
Marchandises		
Total	(160)	(111)

L'augmentation des dépréciations de stocks concerne principalement les produits SERD suite à l'arrêt de production décidé fin août.

Note 7/ Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 53 794 101 euros. Il est composé de 53 794 101 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Le capital social est détenu à 99,99% par Sanofi-Aventis Participations. La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	54	284	(21)	151	96	564
Affectation du résultat 2021 aux réserves et aux reports à nouveau			151	(151)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2021 en numéraire						
Autres mouvements					(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2022				12		12
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	54	284	130	12	95	575

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert (d)	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour environnement (a)	45	13	(17)	(2)		39
Provisions pour risques et charges (b)	66	83	(15)	(2)		132
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (c)	103	5	(5)	(27)	1	77
Total	214	101	(37)	(31)	1	248
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		65	(24)	(31)		
• Financier		1				
• Exceptionnel		35	(13)			
Total		101	(37)	(31)		33

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour environnement	39	15	18	6
Provisions pour risques et charges	132	33	72	27
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	77			77
Total	248	48	90	110

a) Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux concernent principalement les sites suivants :

- Vertolaye Marat pour 14 millions d'euros ;
- Vitry pour 8 millions d'euros
- et Neuville pour 6 millions d'euros.

Les principales variations sont les suivantes :

- des dotations complémentaires pour les sites de Neuville pour 6 millions d'euros et Vitry pour 7 millions d'euros ;
- et des reprises pour utilisation des provisions sur la période pour 17 millions d'euros, dont le site de Neuville pour 16 millions d'euros correspondant à la dépollution des sols engagée sur le site.

b) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement :

- les provisions pour restructuration plans sociaux pour 36 millions d'euros, dont 7 millions d'euros liés au plan de départs Play to Win, et 25 millions d'euros liés au nouveau plan GEPP 2022-2024 ;
- les gratifications d'ancienneté pour 19 millions d'euros ;
- les provisions pour accord pénibilité pour 13 millions d'euros, dont 12 millions d'euros au titre du plan 2021-2023
- et une nouvelle provision pour perte sur le contrat signé avec Euroapi pour 49 millions d'euros.

Les dotations de l'exercice concernent principalement le nouveau plan GEPP 2022- 2024 pour 25 millions d'euros et une provision pour perte sur le contrat signé avec Euroapi pour 49 millions d'euros.

Les reprises de l'exercice sont liées principalement à l'utilisation des provisions sur la période.

c) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes des retraites à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

d) Le transfert de provision de 1 million d'euros concerne une augmentation du reclassement des régimes sur-

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2022	2021
• Titres cotés sur un marché actif	100,00%	100,00%
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,14%	2,31%
· Instruments de capitaux propres	37,64%	39,38%
· Obligations et assimilés	42,32%	43,43%
· Immobilier		
· Dérivés		
· Matières premières		
· Autres	17,89%	14,88%
• Autres titres		
· Fonds d'investissement		
· Contrats d'assurance		
Total	100,00%	100,00%

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2022	2021
· Taux d'actualisation	0,1 % à 1,10 %	0 % à 1,10 %
· Taux d'inflation	1,85 % à 1,95 %	1,85 % à 1,95 %
· Taux d'évolution des coûts médicaux		
· Taux d'indexation des prestations de retraite	0% à 2,25 %	0% à 2,25 %
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Chimie du 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2022	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	126	186
Coût des services rendus	4	(22)
Charge d'intérêt	1	6
Perte (gain) actuariel	(28)	1
Réduction de régimes	(3)	(11)
Liquidation de régimes		
Transferts inter entités		(27)
Prestations payées	(8)	(7)
Amendement de régimes		
Montant des engagements à la clôture	92	126
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice	33	33
Rendement réel des actifs des régimes	(4)	3
Contributions de l'employeur		
Prestations payées	(3)	(3)
Transferts inter entités		
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	26	33
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	66	93
Coûts des services passés non reconnus		
Gain (perte) actuariel non reconnu		
Reclassement de régimes sur-financés	5	5
Provision nette figurant au bilan	71	98
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	1	6
Charge d'intérêts	1	1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(24)	(13)
Effet des réductions de régimes		
Transfert inter entités		
Charge de retraite de la période	(22)	(6)

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Provision pour investissement				
Amortissements dérogatoires	93	5	(6)	92
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	5	3	(2)	6
Dépréciations titres de participations				
Dépréciations des stocks	111	141	(92)	160
Dépréciations des clients				
Autres provisions pour dépréciation	1		(1)	
Total	210	149	(101)	258

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 6.

Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Groupe et associés	268	192
Autres		
Total	268	192

Les emprunts et dettes financières Groupe et associés correspondent au compte courant avec la société Sanofi SA pour 268 millions d'euros.

Note 11/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	5		5		5
Prêts	1		1	1	
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	323		323	323	
Autres actifs circulants	62	(1)	61	46	15
Charges constatées d'avance	24		24	24	
Total	415	(1)	414	394	20
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	268		268	268	
Banques créditrices					
Fournisseurs et comptes rattachés	248		248	248	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	96		96	96	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17		17	17	
Autres dettes	3		3	3	
Total	632		632	632	

Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	(3)	
Autres créances		
Emprunts		
Dettes fournisseurs		127
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales		73
Autres dettes		
Autres		

Note 13/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2022	2021
	France	721	680
	Ventes de marchandises		
	Ventes de produits fabriqués	351	457
	Prestations de services	371	223
	Export	615	810
	Ventes de marchandises		
	Ventes de produits fabriqués	613	765
	Prestations de services	2	45
	Total	1 336	1 490

(en millions d'euros)		2022	2021
	Tiers et CA Groupe mineur	160	203
	France	91	59
	Export	69	144
	Groupe (hors CA Groupe mineur)	1 176	1 287
	France	499	621
	Export	677	666
	Total	1 336	1 490

b) Autres produits

Les autres produits concernent principalement la production stockée pour 61 millions et les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 164 millions d'euros.

Note 14/ Résultat financier

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits/(Charges) financiers	(1)	(1)
• dividendes		
• autres intérêts et produits assimilés	(1)	(1)
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations	(1)	
• actualisation provision environnement	(1)	
Profit /(Pertes) net de change		
Total	(2)	(1)

Note 15/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
• de la dotation/reprise nette aux provisions réglementées et dotation/reprise nette aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations	1	58
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations		37
• autres	(45)	(12)
Total	(44)	83

Les autres charges exceptionnelles concernent principalement la nouvelle provision pour plan de départs GEPP 2022-2024 pour 25 millions d'euros et une provision pour risques liée au contrôle fiscal pour 6 millions d'euros.

Note 16/ Impôts sur les bénéfices

Le crédit d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à la société et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Crédit impôt recherche	8	7
Provision Impôt sur les Sociétés	4	(17)
Total	12	(10)

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 54 rue la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale.

Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	41
• amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2
• participation aux bénéfices	3
• provisions autres passifs au personnel	34
• autres provisions	2
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	41

Note 17/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 2339 personnes en 2022, contre 3230 en 2021.

Catégories	2022	2021
Contrats à durée indéterminée	2 137	2 948
Cadres	491	672
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1 420	1 857
Employés / ouvriers	226	419
Contrats à durée déterminée	202	282
Total	2 339	3 230

Note 18/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties données hors groupe	2	3		5
Engagements de locations				
Engagements donnés sur opération de croissance externe				
Autres engagements données d'achats et prestations irrévocables	623	965	71	1 659
Acquisition d'immobilisations	9			9
Total	634	968	71	1 673

Les engagements d'achats et prestations irrévocables concernent les commandes de biens, façonnage ou services effectuées auprès de fournisseurs hors Groupe et non encore réceptionnées.

Ces engagements concernent principalement le site de Ploërmel au titre des commandes d'achats d'Héparines pour 1 391 millions d'euros.

b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Autres engagements	17	50		67
Total	17	50		67

Les engagements reçus concernent le contrat de Toll Manufacturing Agreement avec Pharming Technologies B.V.

Note 19/ Autres éléments

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Néant

PARTIES LIEES

La société n'a pas conclu sur l'exercice de transactions avec les parties liées qui soient significatives ou qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées ou avec des sociétés sœurs détenues en totalité par la même société mère que Sanofi Chimie.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En mars 2023, dans le cadre de sa stratégie d'harmonisation et simplification, Sanofi a annoncé sa décision de mettre un terme au dispositif de gratification d'ancienneté à compter du 1er janvier 2025.

En outre, Sanofi a décidé de renforcer les dispositifs de préparation d'une retraite supplémentaire. Deux décisions ont été prises dans ce sens: en premier lieu, la création d'une cotisation PERO additionnelle, prise en charge par l'entreprise et garantie tous les ans dès l'année 2024, et en second lieu, dans le cadre de l'accord CET, le versement d'un abondement pris en charge par l'entreprise en cas de transfert de jours du CET vers le Percol.

Résultats financiers des 5 derniers exercices

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	54	54	54	54	54
Nombre d'actions émises	53 794 101	53 794 101	53 794 101	53 794 101	53 794 101
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 336	1 490	1 405	1 347	1 282
Résultat avant impôts et charges calculées					
(amortissements et provision)	53	201	64	91	187
Impôts sur les bénéfices	12	(10)	6	10	12
Participation des salariés due au titre de l'exercice	(8)	(20)	(18)	(16)	(15)
Résultat après impôts et charges calculées					
(amortissements et provisions)	12	20	18	(29)	103
Résultat distribué					
Résultat par action (en euro)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées					
(amortissements et provisions)	0,99	3,18	0,97	1,57	3,43
Résultat après impôts et charges calculées					
(amortissements et provisions)	0,23	2,81	0,34	(0,54)	1,92
Dividende attribué à chaque action (montant net)					
Personnel					
Effectif à la clôture des salariés employés pendant l'exercice	2 339	3 230	3 451	3 406	3 345
Montant de la masse salariale de l'exercice	135	179	185	176	175
Montant des charges sociales et avantages sociaux de l'exercice	71	102	108	107	108



Sanofi Chimie

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Sanofi Chimie

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Sanofi Chimie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi Chimie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jeremy Thurbin', with a stylized flourish at the end.

Jeremy Thurbin

COMPTES ANNUELS

SANOFI CHIMIE

Société anonyme

82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Immobilisations incorporelles	3	2	1
Immobilisations corporelles	4	531	516
Immobilisations financières	5	7	6
Actif immobilisé		540	523
Stocks et en-cours	6	507	440
Avances et acomptes versés sur commandes			1
Clients et comptes rattachés	11	323	268
Autres actifs circulants	11	61	80
Placements et dépôts à court terme			
Disponibilités			
Actif circulant		891	789
Comptes de régularisation actif		24	14
Écart de conversion actif		5	
Total de l'actif		1 460	1 326

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Capital social		54	54
Primes		284	284
Réserves et report à nouveau		130	(21)
Résultat		12	151
Subventions d'investissements		3	3
Provisions réglementées		92	93
Capitaux propres	7	575	564
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	8	248	214
Emprunts et dettes financières divers	10	268	192
Fournisseurs et comptes rattachés	11	248	216
Autres passifs circulants	11	116	140
Banques créditrices	11		
Dettes		632	548
Comptes de régularisation passif			
Écart de conversion passif		5	
Total du passif		1 460	1 326

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits d'exploitation		1 565	1 775
Chiffre d'affaires net		1 336	1 490
Autres produits		229	285
Charges d'exploitation		(1 512)	(1 676)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		(815)	(762)
Variation de stock		54	(26)
Autres achats et charges externes		(246)	(310)
Impôts, taxes et versements assimilés		(17)	(23)
Salaires et charges sociales		(206)	(281)
Dotations d'exploitation		(282)	(269)
Autres charges		0	(5)
Résultat d'exploitation		53	99
Opérations en commun			
Résultat financier	14	(1)	(1)
Résultat courant avant impôts		52	98
Résultat exceptionnel	15	(44)	83
Impôts sur les bénéfices	16	12	(10)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(8)	(20)
Résultat net		12	151

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

L'exercice a été marqué par les événements suivants :

- Une forte tension sur l'ensemble des achats de matières premières qui impactent les achats défavorablement de 50 millions
- Une forte tension sur le marché des héparines depuis 2019 :
 - +8 millions d'euros d'écarts à l'achat favorables sur la période pour un montant total de 541 millions d'euros d'achats sur l'année.
 - -15 millions d'euros d'écarts à l'achats lié au change défavorable sur le taux EUR/USD.
- Ces écarts d'achats de matières premières et de change défavorables ont été capitalisés à l'actif de Sanofi Chimie à hauteur de 50% (soit environ 6 mois de MOH) entraînant une réévaluation des stocks de +4 millions d'euros.

Sanofi Chimie a signé des contrats de ventes de principes actifs pharmaceutiques avec 4 filiales d'Euroapi où elle s'engage à vendre en moyenne 110 millions d'euros par an jusqu'au 27 avril 2027. La hausse des coûts de revient et la baisse contractuelle des prix de ventes à compter de 2024 génèrent une perte sur ce contrat liée à des marges négatives sur la durée du contrat. A ce titre, une provision de 49 millions d'euros a été constituée dans les comptes de Sanofi Chimie.

Le 28 février 2022, un accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) a été signé entre Sanofi et les organisations syndicales dans le but de planifier et adapter les besoins opérationnels en emplois et en compétences à la stratégie "Play to Win" et aux mutations de l'environnement pharmaceutique en France. Cet accord se découpe en deux dispositifs, les Congés de Fin de Carrière (CFC) et les Congés de Mobilité (CM). Une provision de 25 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes de Sanofi Chimie.

En juin 2022, à l'occasion de la présentation des orientations stratégiques, le Groupe Sanofi en France a annoncé son projet de procéder à la simplification de son organisation juridique pour gagner en agilité, en réactivité, pour diminuer la bureaucratie et renforcer sa culture commune.

Ce projet de simplification du nombre d'entités juridiques sera conduit entre 2023 et 2025 et vise à intégrer progressivement Sanofi Aventis Groupe, Sanofi Aventis France, Genzyme Polyclonals, Sanofi Chimie, Sanofi Pasteur (activités commerciales, industrielles et fonctions supports), Sanofi Pasteur Europe et Sanofi Pasteur Neuville, au sein de Sanofi Winthrop Industrie.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2022.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs aux flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 € sont comptablement amortis sur 1 an. Ceux dépassant ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, les valeurs d'utilité sont mises à jour sur la base des valeurs vénales. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Constructions industrielles	15 à 30 ans
Agencements des matériels et matériels et outillage industriels	5 à 20 ans
Matériels de transport	5 à 15 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles de qualités habituellement pratiqués dans l'industrie pharmaceutique.

f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

g) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1er janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Chimie par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres produits ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Chimie à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Chimie a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que les montants de ces sorties de ressources peuvent être estimés de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

j) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

Pour les provisions d'un montant significatif, il est tenu compte d'une actualisation. En 2022, le taux est de 2%.

k) Engagements de retraite

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2019 & 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2014, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS19R), à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
 - le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;
- tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2021 & 2022

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

l) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2022 est de 3,15 %.

m) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

n) Chiffre d'affaires

Les ventes de produits et marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

o) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Le produit de crédit d'impôt recherche est acquis progressivement au fur et à mesure de l'engagement des dépenses éligibles. Il s'impute sur l'impôt de l'exercice dû au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Fonds de Commerce						
Licences						
Logiciels	27	1		26	(25)	1
Marques						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisation incorporelles en cours		1		1		1
Total	27	2		27	(25)	2

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce				
Licences				
Logiciels	(26)			(25)
Marques				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisation incorporelles en cours				
Total	(26)			(25)

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Terrains et aménagements	37	1		38	(17)	21
Constructions	331	8	(1)	338	(227)	111
Autres immobilisations corporelles	1 191	37	(14)	1 214	(937)	277
Immobilisations corporelles en cours	80	86	(44)	121		121
Avances et acomptes	1			1		1
Total	1 640	132	(58)	1 712	(1 181)	531

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2022 sont constituées comme suit :

- des constructions et agencements pour 55 millions d'euros ;
- des installations techniques, matériels et outillages pour 58 millions d'euros ;
- et des autres immobilisations corporelles pour 8 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	(16)	(1)		(17)
Constructions	(215)	(13)	1	(227)
Autres immobilisations corporelles	(892)	(58)	13	(937)
Immobilisations corporelles en cours	(1)		1	
Total	(1 124)	(72)	15	(1 181)

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières	5	1		6		6
Prêts	1			1		1
Total	6	1		7		7

Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 667 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 551 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	
	2022	2021
Matières premières, approv.	175	95
En cours de production de biens	5	12
Produits intermédiaires et finis	487	444
Marchandises		
Total	667	551

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 160 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 111 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Dépréciations	
	2022	2021
Matières premières, approv.	(30)	(22)
En cours de production de biens		
Produits intermédiaires et finis	(130)	(89)
Marchandises		
Total	(160)	(111)

L'augmentation des dépréciations de stocks concerne principalement les produits SERD suite à l'arrêt de production décidé fin août.

Note 7/ Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 53 794 101 euros. Il est composé de 53 794 101 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Le capital social est détenu à 99,99% par Sanofi-Aventis Participations. La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	54	284	(21)	151	96	564
Affectation du résultat 2021 aux réserves et aux reports à nouveau			151	(151)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2021 en numéraire						
Autres mouvements					(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2022				12		12
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	54	284	130	12	95	575

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert (d)	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour environnement (a)	45	13	(17)	(2)		39
Provisions pour risques et charges (b)	66	83	(15)	(2)		132
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (c)	103	5	(5)	(27)	1	77
Total	214	101	(37)	(31)	1	248
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		65	(24)	(31)		
• Financier		1				
• Exceptionnel		35	(13)			
Total		101	(37)	(31)		33

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour environnement	39	15	18	6
Provisions pour risques et charges	132	33	72	27
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	77			77
Total	248	48	90	110

a) Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux concernent principalement les sites suivants :

- Vertolaye Marat pour 14 millions d'euros ;
- Vitry pour 8 millions d'euros
- et Neuville pour 6 millions d'euros.

Les principales variations sont les suivantes :

- des dotations complémentaires pour les sites de Neuville pour 6 millions d'euros et Vitry pour 7 millions d'euros ;
- et des reprises pour utilisation des provisions sur la période pour 17 millions d'euros, dont le site de Neuville pour 16 millions d'euros correspondant à la dépollution des sols engagée sur le site.

b) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement :

- les provisions pour restructuration plans sociaux pour 36 millions d'euros, dont 7 millions d'euros liés au plan de départs Play to Win, et 25 millions d'euros liés au nouveau plan GEPP 2022-2024 ;
- les gratifications d'ancienneté pour 19 millions d'euros ;
- les provisions pour accord pénibilité pour 13 millions d'euros, dont 12 millions d'euros au titre du plan 2021-2023
- et une nouvelle provision pour perte sur le contrat signé avec Euroapi pour 49 millions d'euros.

Les dotations de l'exercice concernent principalement le nouveau plan GEPP 2022- 2024 pour 25 millions d'euros et une provision pour perte sur le contrat signé avec Euroapi pour 49 millions d'euros.

Les reprises de l'exercice sont liées principalement à l'utilisation des provisions sur la période.

c) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes des retraites à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

d) Le transfert de provision de 1 million d'euros concerne une augmentation du reclassement des régimes sur-

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2022	2021
Titres cotés sur un marché actif	100,00%	100,00%
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.14%	2.31%
· Instruments de capitaux propres	37,64%	39.38%
· Obligations et assimilés	42,32%	43.43%
· Immobilier		
· Dérivés		
· Matières premières		
· Autres	17,89%	14.88%
Autres titres		
· Fonds d'investissement		
· Contrats d'assurance		
Total	100,00%	100,00%

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2022	2021
· Taux d'actualisation	0,1 % à 1,10 %	0 % à 1,10 %
· Taux d'inflation	1,85 % à 1,95 %	1,85 % à 1,95 %
· Taux d'évolution des coûts médicaux		
· Taux d'indexation des prestations de retraite	0% à 2,25 %	0% à 2,25 %
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Chimie du 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2022	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	126	186
Coût des services rendus	4	(22)
Charge d'intérêt	1	6
Perte (gain) actuariel	(28)	1
Réduction de régimes	(3)	(11)
Liquidation de régimes		
Transferts inter entités		(27)
Prestations payées	(8)	(7)
Amendement de régimes		
Montant des engagements à la clôture	92	126
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice	33	33
Rendement réel des actifs des régimes	(4)	3
Contributions de l'employeur		
Prestations payées	(3)	(3)
Transferts inter entités		
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	26	33
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	66	93
Coûts des services passés non reconnus		
Gain (perte) actuariel non reconnu		
Reclassement de régimes sur-financés	5	5
Provision nette figurant au bilan	71	98
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	1	6
Charge d'intérêts	1	1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(24)	(13)
Effet des réductions de régimes		
Transfert inter entités		
Charge de retraite de la période	(22)	(6)

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Provision pour investissement				
Amortissements dérogatoires	93	5	(6)	92
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	5	3	(2)	6
Dépréciations titres de participations				
Dépréciations des stocks	111	141	(92)	160
Dépréciations des clients				
Autres provisions pour dépréciation	1		(1)	
Total	210	149	(101)	258

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 6.

Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Groupe et associés	268	192
Autres		
Total	268	192

Les emprunts et dettes financières Groupe et associés correspondent au compte courant avec la société Sanofi SA pour 268 millions d'euros.

Note 11/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	5		5		5
Prêts	1		1	1	
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	323		323	323	
Autres actifs circulants	62	(1)	61	46	15
Charges constatées d'avance	24		24	24	
Total	415	(1)	414	394	20
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	268		268	268	
Banques créditrices					
Fournisseurs et comptes rattachés	248		248	248	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	96		96	96	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17		17	17	
Autres dettes	3		3	3	
Total	632		632	632	

Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	(3)	
Autres créances		
Emprunts		
Dettes fournisseurs		127
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales		73
Autres dettes		
Autres		

Note 13/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2022	2021
	France	721	680
	Ventes de marchandises		
	Ventes de produits fabriqués	351	457
	Prestations de services	371	223
	Export	615	810
	Ventes de marchandises		
	Ventes de produits fabriqués	613	765
	Prestations de services	2	45
	Total	1 336	1 490

(en millions d'euros)		2022	2021
	Tiers et CA Groupe mineur	160	203
	France	91	59
	Export	69	144
	Groupe (hors CA Groupe mineur)	1 176	1 287
	France	499	621
	Export	677	666
	Total	1 336	1 490

b) Autres produits

Les autres produits concernent principalement la production stockée pour 61 millions et les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 164 millions d'euros.

Note 14/ Résultat financier

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits/(Charges) financiers	(1)	(1)
• dividendes		
• autres intérêts et produits assimilés	(1)	(1)
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations	(1)	
• actualisation provision environnement	(1)	
Profit /(Pertes) net de change		
Total	(2)	(1)

Note 15/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
• de la dotation/reprise nette aux provisions réglementées et dotation/reprise nette aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations	1	58
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations		37
• autres	(45)	(12)
Total	(44)	83

Les autres charges exceptionnelles concernent principalement la nouvelle provision pour plan de départs GEPP 2022-2024 pour 25 millions d'euros et une provision pour risques liée au contrôle fiscal pour 6 millions d'euros.

Note 16/ Impôts sur les bénéfices

Le crédit d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à la société et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Crédit impôt recherche	8	7
Provision Impôt sur les Sociétés	4	(17)
Total	12	(10)

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 54 rue la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale.

Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	41
• amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2
• participation aux bénéfices	3
• provisions autres passifs au personnel	34
• autres provisions	2
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	41

Note 17/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 2339 personnes en 2022, contre 3230 en 2021.

Catégories	2022	2021
Contrats à durée indéterminée	2 137	2 948
Cadres	491	672
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1 420	1 857
Employés / ouvriers	226	419
Contrats à durée déterminée	202	282
Total	2 339	3 230

Note 18/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties données hors groupe	2	3		5
Engagements de locations				
Engagements donnés sur opération de croissance externe				
Autres engagements données d'achats et prestations irrévocables	623	965	71	1 659
Acquisition d'immobilisations	9			9
Total	634	968	71	1 673

Les engagements d'achats et prestations irrévocables concernent les commandes de biens, façonnage ou services effectuées auprès de fournisseurs hors Groupe et non encore réceptionnées.

Ces engagements concernent principalement le site de Ploërmel au titre des commandes d'achats d'Héparines pour 1 391 millions d'euros.

b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Autres engagements	17	50		67
Total	17	50		67

Les engagements reçus concernent le contrat de Toll Manufacturing Agreement avec Pharming Technologies B.V.

Note 19/ Autres éléments

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Néant

PARTIES LIEES

La société n'a pas conclu sur l'exercice de transactions avec les parties liées qui soient significatives ou qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées ou avec des sociétés sœurs détenues en totalité par la même société mère que Sanofi Chimie.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En mars 2023, dans le cadre de sa stratégie d'harmonisation et simplification, Sanofi a annoncé sa décision de mettre un terme au dispositif de gratification d'ancienneté à compter du 1er janvier 2025.

En outre, Sanofi a décidé de renforcer les dispositifs de préparation d'une retraite supplémentaire. Deux décisions ont été prises dans ce sens: en premier lieu, la création d'une cotisation PERO additionnelle, prise en charge par l'entreprise et garantie tous les ans dès l'année 2024, et en second lieu, dans le cadre de l'accord CET, le versement d'un abondement pris en charge par l'entreprise en cas de transfert de jours du CET vers le Percol.

Résultats financiers des 5 derniers exercices

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	54	54	54	54	54
Nombre d'actions émises	53 794 101	53 794 101	53 794 101	53 794 101	53 794 101
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 336	1 490	1 405	1 347	1 282
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provision)	53	201	64	91	187
Impôts sur les bénéfices	12	(10)	6	10	12
Participation des salariés due au titre de l'exercice	(8)	(20)	(18)	(16)	(15)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	12	20	18	(29)	103
Résultat distribué					
Résultat par action (en euro)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,99	3,18	0,97	1,57	3,43
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,23	2,81	0,34	(0,54)	1,92
Dividende attribué à chaque action (montant net)					
Personnel					
Effectif à la clôture des salariés employés pendant l'exercice	2 339	3 230	3 451	3 406	3 345
Montant de la masse salariale de l'exercice	135	179	185	176	175
Montant des charges sociales et avantages sociaux de l'exercice	71	102	108	107	108

SANOFI CHIMIE
Société Anonyme au capital de 53 794 101 euros
Siège social : 82, Avenue Raspail
94250 Gentilly
428 706 204 R.C.S. Créteil

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 MAI 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-quatre mai à huit heures trente, les Actionnaires de la Société SANOFI CHIMIE, Société Anonyme au capital de 53 794 101 €, divisé en 53 794 101 actions de 1 € chacune (la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 82, Avenue Raspail, 94 250 Gentilly, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettres en date du 5 mai 2023.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué par lettre recommandée en date du 5 mai 2023.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes, s'est fait excuser.

Il a été dressé par les soins du Conseil d'Administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée dans la salle de réunion.

Monsieur Philippe CHARREAU préside l'Assemblée en sa qualité de Président-Directeur Général.

Monsieur Laurent GILHODES, représentant la société SANOFI-AVENTIS PARTICIPATIONS, Actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Madame Elisabeth BUISSON est désignée comme Secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président constate que les Actionnaires présents atteignent ensemble le quorum requis et que l'Assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Ont été mis à disposition des Actionnaires :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les copies des lettres de convocation adressées aux Actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation par lettre recommandée adressée au Commissaire aux Comptes,
- la liste des Administrateurs,
- la liste des Actionnaires,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2022.
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022.
5. Affectation du résultat.
6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire.
7. Pouvoirs.

Il est ensuite donné à l'Assemblée successivement lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre les débats.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 132 988,64 €,

sera affecté de la manière suivante :

- en totalité au compte « Report à nouveau ».

Après affectation du résultat, le compte « Report à nouveau » sera porté à :

132 271 675,90€

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé aux titres des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorités requises pour les assemblées ordinaires, décide de renouveler pour six exercices le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire :

La société Ernst & Young Audit
dont le siège social est situé
Place la Défense 1
1-2 Place des Saisons
92400 Courbevoie

La société Ernst & Young Audit déclare ne tomber sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par les articles L 822-10, L 822-11, L 822-12 et L 822-13 du Code de Commerce.

Ce mandat prend effet à compter de ce jour et viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


Certifié conforme
Elisabeth Buisson
Secrétaire de l'Assemblée